

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 53

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 53 public

La neutralité-paravent

Nous étions neutres. Nous ne nous mêlions pas des querelles des voisins. On nous savait inoffensifs. Nous ne commencions jamais les premiers; en cas de querelles, les autres avaient donc nécessairement tort.

Ainsi la neutralité apparaissait comme la solution définitive des rapports avec autrui. Il n'y avait plus qu'à attendre que chacun adopte cette conduite universalisable. Quand tous feront de même... Comme nous étions en avance d'une longueur de sagesse, nous étions persuadés qu'aucune révision déshonorante de notre politique extérieure n'était à envisager. Aujourd'hui se fendent les illusions confortables.

Le cas particulier

Pour avoir résisté aux guerres de religion, pour avoir su respecter les minorités ethniques, pour avoir réussi sa conversion au monde industriel, pour avoir échappé aux conflits européens, la Suisse était, il est vrai, un « cas particulier ».

Mais aujourd'hui que l'Europe se construit, cette singularité s'estompe. Vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'oubli de la haine franco-allemande est plus singulier que la coexistence de Berne et de Vaud. En quoi sommes-nous donc exceptionnels, nous héritiers d'une réussite historique, alors qu'une entreprise plus difficile, à laquelle nous ne participons pas, se vit à nos frontières ?

Le protecteur

Un petit pays aime pouvoir compter sur des protecteurs puissants, mais qui n'exigent aucune soumission en contre-partie. Le protecteur idéal n'est donc pas un proche voisin, dont la sollicitude risquerait à tout moment d'être trop pesante. Le protecteur était choisi par nous lointain. Plutôt l'Empereur que le duc d'Autriche, plutôt le tsar que Metternich, l'Angleterre plutôt que Napoléon III ou Bismarck. Le Royaume-Uni, qui jouait la carte de l'équilibre européen, a vu coïncider, avec bonheur, sa politique avec la nôtre. Il nous parrainait utilement. Ce rôle, il le joue encore, partiellement. Seule grande puissance de l'AELE, patronant les neutres nordiques, suisse, autrichien, l'Angleterre tente encore de faire croire qu'elle a des jupes longues et victoriennes de grande sœur.

En fait les Etats-Unis ont partiellement repris son rôle.

Le parrainage américain

Les intérêts américains ont depuis la fin de la guerre mondiale coïncidé avec ceux de notre pays. L'unification de l'Europe favorisait les exportations et la création de nouveaux marchés. La Suisse en avait besoin, pays à vocation exportatrice; les Etats-Unis

comme puissance cherchant des débouchés nouveaux à ses industries en expansion. Et les deux nations souhaitaient que se crée avant tout une zone de libre-échange, sans pouvoir politique propre. La Suisse parce que nous ne voulions pas d'un voisin unique trop puissant pour notre taille et notre volonté d'indépendance, les Etats-Unis (comme l'URSS) parce qu'une Europe unie pourrait contester le leadership des grandes puissances.

Créer un marché européen en maintenant l'équilibre politique européen, les intérêts américains et suisses se recoupaient donc.

Imbrication économique

Nous publions, dans ce numéro, un article sur les investissements américains. Il en résulte qu'ils sont plus importants, en proportion du revenu national, que dans aucun autre pays européen. On en donne les raisons en parlant de la solidité de notre franc, de la discrétion de nos banques, de notre position centrale au cœur de l'Europe, de la rapidité des communications, etc. Tout cela est vrai. Mais s'ajoute la raison fondamentale : la confiance naît de la coïncidence des intérêts suisses et américains en ce qui concerne la politique européenne.

Neutralité

Dès lors notre neutralité devient trompeuse. Précisons bien pour éviter tout malentendu. Notre neutralité politique n'est pas discutable; et elle n'est guère discutée. La Suisse semble toujours aussi décidée à ne pas prendre parti dans les querelles internationales.

Mais cette neutralité, et c'est là une différence fondamentale avec le XIX^e siècle, oriente notre économie et notre destin national. L'importance des investissements américains en est le signe. Allons-nous asseoir notre prospérité, de plus en plus, sur une économie de services : (commerce, banques, tourisme) ? Serons-nous un monde ce que Zoug est à la Suisse ? Avons-nous encore des chances importantes de prospérité industrielle ?

Notre neutralité, actuellement, favorise une économie de services qui nous attache plus étroitement aux Etats-Unis. Il devient donc indispensable de la soumettre à une nouvelle analyse.

Notre neutralité n'est plus une sagesse qui nous évitera à jamais tout choix de politique étrangère. Choisirons-nous l'Europe des Six, suivrons-nous l'Angleterre si elle se décide à franchir la Manche, voudrions-nous rester jusqu'au bout et toujours plus un cas particulier, terre des holdings, des sociétés de domiciliation et de la discrétion bancaire ?

La neutralité-paravent ne masquera pas longtemps la nécessité du choix. Mais où le dossier se prépare-t-il ?

La population étrangère augmente encore

Les statistiques fédérales brouillent parfois les cartes. Ainsi distraitemment nous lisons des chiffres et des relevés sur les étrangers en Suisse. Or, à moins d'être attentif, on n'opère pas la distinction entre les travailleurs étrangers et la population étrangère. L'on pouvait lire par exemple que d'août 1964 à août 1965 les effectifs avaient diminué de 45 000 (y compris les saisonniers). Bravo, pensait-on. Après le flux, le reflux. Tout rentrera dans l'ordre.

En fait la population étrangère (et non les seuls travailleurs) résidant en Suisse augmente toujours. En 1965, l'accroissement a été de 16 892 personnes et la part des étrangers dans la population totale a passé de 13,9 à 14 %. Comment est-ce possible ?

Par l'excédent des naissances. L'an dernier il fut de 25 000; il sera, annuellement, de 30 000 au moins durant la prochaine décennie. La stabilisation est donc loin d'être acquise, d'autant plus qu'il deviendra difficile de diminuer les effectifs de la population active résidente (ouvriers au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement), sans mettre en péril plusieurs branches de notre économie.

Si l'on sait que les naissances d'enfants étrangers représentent le 35 % des naissances d'enfants suisses, alors que les étrangers ne représentent « que » le 14 % de la population suisse, on comprendra que ce 14 % sera vite dépassé.

Ce surplus de population, la Suisse peut l'absorber. Mais à condition de vouloir l'assimiler, d'en préparer l'intégration scolaire et de savoir quelles charges en résulteront.

Rien ne nous étonne plus que la méconnaissance de ce problème. Les maîtres de forges suisses, pour avoir rappelé la nécessité d'une politique d'assimilation, font figure de pionniers, d'audacieux.

Afin que le nombre des étrangers n'augmente pas irrémédiablement dans notre pays, il faut faire suisses les étrangers; les adopter par centaines de milliers; retenir les meilleurs et ceux dont nous avons le plus besoin. Par conséquent définir les critères économiques et sociologiques qui dicteront la politique d'assimilation. On ne peut plus se contenter des mesures administratives de recensement, permis, contrôles frontaliers.

Bi-mensuel romand
N° 53 26 mai 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet

Jean-Pierre Krähenbühl

Marx Lévy

Serge Maret

Jacques Morier-Genoud

Lise Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 54 sortira de presse le jeudi 9 juin 1966